

## DELIBERATION DCM 2023/046

## MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'an deux mille vingt-trois : le 5 juillet 2023 à 20 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CHEVRY-COSSIGNY, dûment convoqué, s'est réuni, à la Marmite, sis 9 rue Jean Delsol. Date de la convocation du Conseil municipal : le 29 juin 2023.

Ouverture de la séance : 20 h 30

- Présents : Jonathan WOFSY, Véronique GONZAGUE, Anne FRANCOUAL, Alexandre CHEVALIER, Pascale PRUNET, Samia GUESMI, Franck GRASSELER, Rosa MARQUES, Sonia PAUCHET, Céline PERNET, Ludovic MERCADAL-SIANECKI, Marc LOPES, Sébastien PINGANAUD, Alain QUERE, Héloïse TEMDI, Yannick MORIN, Véronique MAS, Christophe BARBIER

➤ Soit : 18 présents (Quorum à 15)

- Absents ayant donné pouvoir : Thierry PRUVOT (pouvoir à Anne FRANCOUAL), Oriana LABRUYERE (pouvoir à Samia GUESMI), Marine CIONI-RUYSSAERT (pouvoir à Alexandre CHEVALIER), Mickaël LETURGIE (pouvoir à Céline PERNET), Aurélia CAVANNA (pouvoir à Véronique GONZAGUE), Christian MAZIN (pouvoir à Franck GRASSELER), Manon ANGLADA (pouvoir à Pascale PRUNET), Alice NOGUERO (pouvoir à Sébastien PINGANAUD)

➤ Soit : 8 pouvoirs à l'ouverture de séance

- Absent : Yohann VALENTI

- Secrétaire de séance: Anne FRANCOUAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DCM 2020/020 portant sur l'élection des représentants de la commune au sein des établissements publics de coopération intercommunale

Vu la délibération DCM 2021/051 portant sur l'élection des représentants de la commune au sein des établissements publics de coopération intercommunale

Considérant la nécessité de modifier la composition des représentants de la commune au sein de certains établissements publics

Considérant que, en application des statuts des syndicats et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit nommer les délégués qui représentent la Commune au sein des Etablissements Publics Intercommunaux Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de désigner comme suit, les différents délégués au sein des organismes extérieurs :

- Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton (S.I.B.R.A.V.)

S.I.B.R.A.V (Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton)	Titulaires	1	Alexandre CHEVALIER
		2	Oriana LABRUYERE
	Suppléants	1	Jonathan WOFSY
		2	Mickaël LETURGIE

• Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance (S.I.P.E.)

S.I.P.E. (Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance)	Titulaires	1	Aurélia CAVANNA
		2	Anne FRANCOUAL
		3	Rosa MARQUES
	Suppléants	1	Pascale PRUNET
		2	Jonathan WOFSY

• Syndicat des Eaux de Chevry-Férrolles

Syndicat des Eaux Chevry-Férrolles	Titulaires	1	Jonathan WOFSY
		2	Christian MAZIN
		3	Mickaël LETURGIE
	Suppléants	1	Alexandre CHEVALIER
		2	Franck GRASSELER
		3	Céline PERNET

• Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (S.M.E.P)

S.M.E.P (Syndicat mixte d'Etude et de Programmation)	Titulaires	1	Jonathan WOFSY
		2	Anne FRANCOUAL
		3	Oriana LABRUYERE
	Suppléants	4	Franck GRASSELER
		5	Pascale PRUNET
		6	Samia GUESMI

• Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE)

SYAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres)	Titulaires	1	Jonathan WOFSY
	Suppléants	1	Alexandre CHEVALIER

• Syndicat Collège les Hyverneaux

Collège Les Hyverneaux	Titulaires	1	Anne FRANCOUAL
	Suppléants	1	Jonathan WOFSY

**Article 2 :** Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun - 43 rue du Général De Gaulle Case Postale 8630 - 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

VOTE :

5 « abstentions » (Sebastien Pinganaud, Alice Noguero, Alain Quéré, Yannick Morin, Hélène Temdi)  
21 « pour »

La délibération est adoptée à la Majorité

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le : 03 JUIL 2023

Publié le :

03 JUIL 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre des signatures

Pour copie conforme

En mairie

03 JUIL 2023

